

APPROCHE RAISONNÉE DU PARASITISME BOVIN A LA MISE A L'HERBE ENJEUX ÉCONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX NIVEAU 2

Le 05 mars 2019 de 09h à 18h00

ALCYON – ZI de Kériel – Plouédern – 29000 LANDERNEAU

Contexte : La gestion du parasitisme bovin se doit d'être adaptée le plus étroitement possible au risque inhérent à chaque élevage. Dans une telle optique, la prescription judicieuse d'examen complémentaires s'avère incontournable.

Programme :

Matin :

- Questions-réponses – Retour sur la formation de niveau 1
- Réalisation de coproscopies 1ère décantation
- Un audit d'élevage réalisé pas à pas en travail dirigé

Après-midi :

- 1er audit d'élevage en groupe
- Lecture des coproscopies
- 2ème audit d'élevage en groupe
- Conclusions et perspectives

Vous êtes priés d'apporter vos microscopes et blouses.

Objectifs pédagogiques :

A l'issue de la formation, vous connaîtrez :

- Les méthodes et techniques de réalisations des examens complémentaires en parasitologie bovine
- L'organisation et le contenu d'un audit en parasitologie

Vous serez capable :

- Mettre en place les analyses coproscopiques dans votre cabinet
- Interpréter leurs résultats
- Bâtir un audit d'élevage en parasitologie
- Mener une démarche qualité en élevage de façon pratique

Pour qui ? Cette formation s'adresse aux vétérinaires désireux d'ajuster leur prescription antiparasitaire, qu'elle soit médicale ou agronomique. Elle leur permettra de prescrire avec objectivité et efficacité.

Formation susceptible d'être prise en charge par les organismes financeurs de la formation professionnelle.

Les atouts de la formation :

- Basée sur la pratique de réalisations des analyses coproscopiques
- Contextualisation d'une démarche qualité en parasitologie
- Réalisation d'audits d'élevage en salle. Exemples concrets et vécus.

Intervenant : Philippe CAMUSET

(Commission Parasitologie de la SNGTV)

Inscription :

Dr

Tél impératif :

Mail impératif :

Souhaite participer à la formation « Approche raisonnée du parasitisme au pâturage niveau 2 » du 05/03/2019

Et joint un chèque de € à l'ordre de la SNGTV en règlement de l'inscription.

Durée : 7h soit 0,5 CFC_{ECTS} (les points de formation continue seront crédités uniquement si le questionnaire d'évaluation est retourné à la SNGTV).

TARIFS : Les frais pédagogiques s'élevant à 340 € HT pour un adhérent et 590 € HT pour un non adhérent sont pris en charge dans le cadre de la convention Plan National d'actions en faveur des milieux humides, restent à votre charge les frais de restauration de 30 € TTC.

Renseignements et inscriptions :

Peggy Riva - email : riva@sngtv.org

SNGTV, 5 rue Moufle, 75011 Paris

Tél. 01 49 29 58 54 - Fax : 01 49 29 70 77

POUR VOUS INSCRIRE, CLIQUEZ ICI